

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription à la sélection aide-soignante 2023

TOUT DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET A LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS.

PIÈCES A FOURNIR :

Toutes les photocopies doivent être réalisées en format A4 :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée,
- Attestation récapitulative de pré-inscription en ligne à imprimer,
- Photocopie du diplôme, du titre ou certificat en cours de validité, avec lequel vous vous inscrivez. Le cas échéant, aucun diplôme n'est requis,
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation,
- 1 curriculum vitae,
- 1 lettre de motivation manuscrite,
- 1 document manuscrit relatant, selon votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages,
- Selon votre situation, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs),
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité (pour les C.N.I. délivrées entre le 02/01/2004 et 31/12/2013 la durée de validité est prolongée de 5 ans),
- 1 photo d'identité + Nom-Prénom au dos,
- 2 timbres au tarif lettre (timbre rouge),
- Pour les personnes de terminale, 1 copie du dossier scolaire (les bulletins scolaires et les éventuelles feuilles de stage),

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

DOSSIER F.P.C. = formation professionnelle continue :

- les attestations de travail doivent justifier d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectuées au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes,

ou

- les attestations à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Le dossier complet est à renvoyer pour le 09 JUIN 2023 au plus tard, cachet de la poste faisant foi.

L'I.F.A.S. vous renvoie un récépissé de reçu du dossier par email.

Tout dossier incomplet (en ligne et papier) sera rejeté automatiquement et non traité.

En fonction de votre situation, une seule inscription est possible, soit :

- par la sélection AS,
- par la sélection F.P.C. (Formation Professionnelle Continue).